

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 157

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Métropole Aix-Marseille-Provence : Participation complémentaire au financement du Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) du Conseil de Territoire du Pays d'Aix 2016-2019

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 60**

Le présent rapport a pour objet de déterminer la participation financière complémentaire du Département aux deux dernières années (2018-2019) du Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) « Mieux Habiter, Mieux Louer » (2016-2019) du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 109 du 27 mai 2016, la commission permanente du Conseil Départemental a donné son accord sur la participation du Département au P.I.G. (2016-2019) du Conseil de Territoire du Pays d'Aix et a octroyé à la Métropole Aix-Marseille-Provence une participation au financement des travaux engagés par les propriétaires privés pour un montant de 358 450 € couvrant une durée de 3 ans à compter de l'année 2016, soit 119 483 €par an.

A cette occasion, elle a décidé d'engager pour les deux premières années (septembre 2016-septembre 2018) de mise en œuvre de ce dispositif un crédit de 238 967 €pour le financement des travaux réalisés par les propriétaires.

La quasi globalité de l'enveloppe de crédit de 238 967 € étant déjà engagée à l'issue de 10 mois, il vous est proposé à présent de vous prononcer sur le réajustement de la participation départementale à ce dispositif de P.I.G. au titre des deux dernières années (2017/2018 et 2018/2019).

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

Le bilan sur 10 mois réalisé par l'équipe opérationnelle de suivi-animation du dispositif fait apparaître un niveau d'engagement total de l'enveloppe initialement prévue sur 2 ans.

Les dossiers déposés représentent un montant de 223 874 € d'engagement d'aides départementales. Sur le mois de juin 2017, un nombre de dossiers correspondant à un montant de 35 767 €environ a été déposé qui pourra être examiné sur le montant du crédit restant à engager par le Département.

Le reliquat de 98 809 €devrait suffire à couvrir la fin d'année 2017.

Pour couvrir la fin du dispositif (soit 21 mois), les estimations d'engagement au regard de la moyenne des dossiers présentés et du montant moyen de l'aide départementale allouée mensuellement pourraient représenter un montant global supplémentaire de 348 750 €arrondi à 350 000 €

Le détail du calcul vous est présenté en annexe I.

Il est donc nécessaire de prévoir une aide départementale globale de 469 483 €pour ces deux dernières années 2017/2018 et 2018/2019 (soit 119 483 € initialement prévus + 350 000 € d'aide complémentaire).

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à :

- la participation départementale au financement des travaux pour les deux dernières années (2018-2019) du P.I.G. du Conseil de Territoire du Pays d'Aix à hauteur de 469 483 €
- l'octroi à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'une participation au financement des travaux engagés par les propriétaires privés, pour un montant global estimé à 469 483 € sur la durée du P.I.G.
- l'engagement d'un crédit de 469 483 €;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL